

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 073-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.208

Déposée le: 26.03.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Robbiani (Moutier, PSA) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 890/2018 du 29 août 2018
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –



Les polymécaniciens du ceff-INDUSTRIE de Moutier seront-ils déplacés au CEFF à St-Imier?

Du mercredi 21 mars 2018 au dimanche 25 mars 2018 a lieu à Moutier le Salon interjurassien de la formation. Plus de 160 métiers à découvrir.

Moutier est le berceau du décolletage de précision, une formation très importante risque d'être délocalisée à St-Imier. En effet, au ceff-INDUSTRIE de Moutier, la formation de polymécanicienne et de polymécanicien est dispensée avec succès.

Il est également important de signaler que le CAAJ de Moutier (pour la pratique) est avantageusement situé à proximité de la gare CFF et du ceff (où est dispensée la théorie). Il s'est ouvert en août 2012, mettant à la disposition des apprentis un ensemble de machines conventionnelles ainsi que des machines à commandes numériques.

Malheureusement, dans les travées du salon interjurassien de la formation, l'on entend les discours suivants concernant cette formation :

- Pour la rentrée 2018, les polymécaniciens de 1^{re} année devront se rendre dorénavant à St-Imier ;
- Dès 2019, ce sont les polymécaniciens de 1^{re} et 2^e année qui devront se rendre à St-Imier ;

- Dès 2020, ce sont les polymécaniciens de 3^e et 4^e année qui devront se rendre à St-Imier ;
- Dès 2021, la formation de polymécanicien ne sera plus dispensée au ceff-INDUSTRIE à Moutier.

Faisant suite à toutes ces rumeurs et craintes de délocalisation de cette formation, je pose au Conseil-exécutif et en particulier au conseiller d'Etat M. Bernhard Pulver, directeur de l'instruction publique, les questions suivantes :

1. Est-il exact que la formation de polymécanicien sera délocalisée au ceff à St-Imier ?
2. Dans l'affirmative, quelles sont les raisons de ce changement de lieu ?
3. La délocalisation sera-t-elle planifiée selon les dates citées en introduction ?
4. Est-il exact que cette délocalisation trouve une bonne excuse et intervienne en raison du départ à la retraite de l'enseignant de la formation des polymécaniciens ?
5. Que pense faire le Conseil-exécutif pour faire en sorte que cette formation reste au ceff-INDUSTRIE à Moutier ?
6. Le Conseil-exécutif est-il d'accord de cautionner le démantèlement de la formation du décolletage et de la mécanique à Moutier ?

Réponse du Conseil-exécutif

L'auteur de l'interpellation demande au Conseil-exécutif de clarifier les faits concernant l'avenir de la formation en polymécanique au ceff à Moutier.

Il y a une dizaine d'années, dans le contexte de la création du ceff, la Direction de l'instruction publique avait accepté de maintenir à Moutier une offre de formation dans les métiers techniques, alors même qu'un regroupement à St-Imier de toutes les formations du domaine « industrie » du ceff aurait été plus rationnel d'un point de vue pédagogique, organisationnel et financier. Cette décision a conduit à ce que les cours professionnels pour les formations duales de dessinateur-constructeur industriel, de polymécanicien et de mécanicien de production soient dispensés tant à Moutier qu'à St-Imier.

Questions 1, 2 et 5

Durant ces dix dernières années, le nombre de personnes formées en polymécanique à Moutier a connu une érosion marquée, passant d'un total d'une soixantaine à une trentaine d'apprenties et d'apprentis (-46% sur 10 ans). De son côté, la profession de dessinateur-constructeur industriel a toujours connu des effectifs relativement faibles. De ce fait, même en regroupant les apprenties et les apprentis de ces deux professions dans les cours pour lesquels cela est possible, les classes comptent désormais une dizaine d'élèves par année de formation sur le site de Moutier. La situation à St-Imier est à peine meilleure (entre 9 et 15 élèves en dual par année scolaire).

Sur la base de ce constat, l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP) a effectivement décidé, en accord avec la direction du ceff, de ne pas ouvrir de nouvelles classes de polymécaniciennes et polymécaniciens et de dessinatrices-constructrices industrielles et dessinateurs-constructeurs industriels sur le site de Moutier à la rentrée 2018/19. Les élèves débutant leur formation dans l'un ou l'autre de ces deux métiers seront regroupés à St-Imier, où des synergies pourront être trouvées avec les classes duales, ainsi qu'avec l'enseignement pratique et théorique des filières à plein-temps.

La situation actuelle sur deux sites ne permet clairement plus d'optimiser les effectifs des classes et de maintenir les coûts de formation dans un cadre acceptable. Ce regroupement permettra d'améliorer la qualité de la formation sur le plan pédagogique, avec la création de classes homogènes par métier et l'utilisation des équipements qui se trouvent à St-Imier pour l'enseignement pratique des filières à plein-temps.

Question 3

Oui, eu égard à l'évolution des effectifs telle qu'elle est décrite ci-dessus, à ceci près qu'à la rentrée 2020, les polymécaniciennes et les polymécaniciens de 4^e année seront encore formés à Moutier.

Question 4

Le départ à la retraite de deux membres du corps enseignant à un semestre d'intervalle, dans quelques mois, a effectivement été pris en compte. Les arguments liés aux effectifs, à la qualité de la formation et à l'économicité de l'organisation ont toutefois été prépondérants.

Question 6

Il ne s'agit nullement, aux yeux du Conseil-exécutif, d'un démantèlement de la formation dans la mécanique et le décolletage dans le Jura bernois, respectivement au ceff. Le Conseil-exécutif est parfaitement conscient qu'il s'agit de secteurs clés de l'économie de la partie francophone du canton de Berne et, plus largement, de l'espace BEJUNE. Il n'estime toutefois pas opportun, pour des raisons pédagogiques, organisationnelles et financières, de maintenir des classes en sous-effectifs en parallèle sur deux sites.

Le Conseil-exécutif tient à relever que la Direction de l'instruction publique se montre depuis toujours active pour porter et/ou soutenir des projets visant à assurer la relève et à qualifier les personnes actives dans l'industrie, ce dont témoignent le soutien politique et financier à la formation modulaire pour adultes du Centre interrégional de perfectionnement, à Tramelan, l'offre de formation en école à plein temps (ceff et CFP Bienne), le développement de la validation des acquis pour la profession de mécanicien de production, la mise en exergue des professions techniques lors du Salon interjurassien de la formation, ou encore le soutien aux modèles de formation « mixte » développés par les Chambres d'économie publique du Jura bernois, respectivement de Bienne-Seeland. Ces projets se poursuivront ces prochaines années et le Conseil-exécutif s'en réjouit.

Destinataire

- Grand Conseil